

Lundi 30 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 30 septembre à 19h30.

Sont présents : Mesdames les conseillères, Julie Nadeau et Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Martin Landry et Matthieu Gagné formant quorum.

Est absent : Monsieur Bernard Fortin a motivé son absence

Est aussi présente : Madame Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-09-203

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Décision concernant l'ouverture des soumissions pour l'entretien, déneigement et déglçage du réseau routier pour la saison 2024-2025 ;
4. Période de questions;
5. Fermeture de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-09-204

DÉCISION CONCERNANT L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN, DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DU RÉSEAU ROUTIER POUR LA SAISON 2024-2025

Une (1) soumission reçue : Groupe Mario Bernier Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de l'entreprise Groupe Mario Bernier Inc. au montant maximal de 119 890,40 \$, taxes incluses.

QUE M. Gilles Plourde, maire et M^{me} Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à l'adjudication du contrat d'entretien, de déneigement et de déglçage du réseau routier pour la saison 2024-2025.

2024-09-205

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2024-09-206

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 19 h 35.

Gilles Plourde,
Maire

Roxanne Morin,
Greffière-trésorière adjointe

« Je, Gilles Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles Plourde,
Maire